

Notre politique sur la prise de parole et l'écoute – « Speak and Listen Up » | Novembre 2021



Protéger nos employés. Protéger Compass.

1 Introduction

- 1.1 Chez Compass Group, ce sont nos employés et notre culture d'entreprise qui font la différence dans nos activités et notre façon de servir des millions de consommateurs dans le monde entier. Nous nous engageons à exercer nos activités avec honnêteté et intégrité, en créant un environnement de travail inclusif où les gens se sentent libres de parler et d'écouter, en toute sécurité.
- 1.2 Nous attendons de tout le personnel de Compass, que ce soit les directeurs, les dirigeants, les employés, les ouvriers, les consultants et les contractuels partout dans le monde (désignés par « vous » dans la présente politique), ou les agents, les intermédiaires, les consultants, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux (« partenaires commerciaux ») qu'ils respectent ces normes et qu'ils agissent conformément à nos valeurs et au Code de Conduite Professionnelle de Compass Group (« notre CCP ») ainsi qu'aux politiques qui lui sont liées et à toutes les lois en vigueur.
- 1.3 Nous valorisons et favorisons une culture de l'intégrité fondée sur des principes d'ouverture, de confiance et de responsabilisation et nous vous encourageons, vous ainsi que nos partenaires commerciaux, à prendre la parole si quelque chose ne vous semble pas juste.

Tout le monde au sein de Compass a le devoir et la responsabilité d'écouter ceux qui osent prendre la parole et de réagir correctement en donnant suite à leurs déclarations.

- 1.4 Nous vous encourageons à utiliser nos ressources Speak Up ci-dessous pour obtenir des conseils sur les problèmes liés à l'éthique et au respect et sur les dilemmes que cela peut soulever. Nous souhaitons que vous exprimiez librement votre point de vue et que vous rapportiez, en toute confiance, n'importe laquelle de vos préoccupations éventuelles concernant des circonstances ou des comportements qui seraient contraires à l'éthique, illégaux ou impropres et qui iraient à l'encontre de notre CCP. Pour plus d'informations sur la confidentialité et la protection contre les représailles, reportez-vous aux sections 9 et 10 ci-dessous.

2 Objectifs

- 2.1 Les objectifs de cette politique sont :
 - de vous assurer que nous sommes là pour vous écouter et pour vous donner les moyens de rapporter vos préoccupations de bonne foi, afin que vous vous sentiez le plus à l'aise possible avant d'utiliser notre assistance téléphonique Speak Up ;
 - de vous informer des différentes options sur le lieu et la façon de faire entendre votre voix et de faire part de vos préoccupations ;

- de fournir des conseils sur la manière de rapporter vos préoccupations et sur le rôle du service Éthique & Intégrité du Groupe : il s'agit d'une équipe centrale dédiée et indépendante de tout autre service, qui s'occupe de superviser et de gérer notre programme mondial baptisé Speak Up, mais aussi d'examiner les signalements reçus via la plateforme Speak Up (récolte des données par Internet) et la ligne téléphonique ;
 - de vous rappeler que, dans le cadre de la défense de nos [valeurs](#), il est de votre droit et de votre devoir de rapporter immédiatement vos éventuelles préoccupations en sachant qu'elles seront prises au sérieux, suivies et/ou examinées de manière appropriée ;
 - de vous rassurer quant au fait que vous pouvez rapporter n'importe laquelle de vos préoccupations de bonne foi, sans craindre de représailles, et même si ces préoccupations se révèlent finalement erronées ou infondées ; et
 - de faire preuve de transparence sur la manière dont les signalements seront gérés et suivis, de façon appropriée et en cohérence avec l'engagement pris par Compass de rester à l'écoute.
- 3.2 Toute personne ayant connaissance de cas préoccupants ou d'informations relatives à une faute professionnelle qui constituerait une violation potentielle ou réelle de notre CCP peut les faire remonter en vertu de la présente politique. Sans s'y limiter, cela inclut les employés actuels et anciens, les sous-traitants, les fournisseurs, les prestataires de service, les stagiaires, les partenaires de coentreprise, les membres des communautés au sein desquelles nous opérons, ainsi que leurs partenaires, les personnes qu'ils ont à charge et les membres de leur famille.
- 3.3 Compass respectera et se conformera à toute loi locale applicable. Dans le cas où la législation locale imposerait des exigences spécifiques ou plus strictes, notamment sur le droit et la protection des parties déclarantes, le traitement des problèmes rapportés, les enquêtes et autres obligations applicables pour toute activité de Compass, une politique nationale devra être mise en œuvre par la direction en ajoutant à la présente politique du Groupe une annexe spécifique. Le service Éthique & Intégrité du Groupe devra en être informé si tel était le cas.

3 Cadre

- 3.1 La présente politique s'applique à tout le personnel de Compass, travaillant dans n'importe quelle entreprise de Compass, y compris les sociétés en coentreprise ou les consortiums sous le contrôle de Compass au quotidien ou détenus en majorité par le groupe, et à tous les partenaires commerciaux travaillant pour une entreprise de Compass ou la représentant, n'importe où dans le monde.

4 Principes de la présente politique : votre droit et votre devoir de signaler vos préoccupations

- 4.1 Poser des questions, être curieux et signaler toute faute, connue ou soupçonnée, ou n'importe quels comportements ou circonstances inappropriés,

est profitable collectivement et nous protège tous.¹ Nous avons tous le devoir collectif et le droit individuel de signaler nos préoccupations lorsque des circonstances allant à l'encontre de notre CCP se mettent en place, se produisent ou pourraient s'être produites, en utilisant l'outil Speak Up.

4.2 Vous n'êtes pas tenu ou obligé d'avoir une preuve tangible de faute ou de circonstances inappropriées pour signaler un cas préoccupant.

4.3 Laissez-vous guider par votre instinct et fournissez autant d'informations que possible sur la façon dont les choses se sont déroulées lorsque vous signalez un cas préoccupant. Nous sommes là pour aider nos employés à faire ce qu'il faut. Pour ce faire, sachez que vous n'aurez pas à subir une quelconque forme de mesure disciplinaire ou de préjudice suite à un cas préoccupant rapporté de bonne foi et se révélant ultérieurement erroné ou infondé (voir la section 10).

4.4 Tout comme nous attendons que les cas préoccupants soient rapidement signalés, Compass s'efforce d'évaluer et de résoudre tous les cas rapportés dans un délai raisonnable. Les parties concernées seront informées de tout délai supplémentaire. Pour ceux qui se sentent à l'aise, le suivi régulier de votre préoccupation aidera à éviter tout retard.

5 Obtenir une aide appropriée

- Nous voulons aider tout le monde à trouver l'aide et le soutien nécessaires pour répondre aux préoccupations ou aux problèmes aussi rapidement et efficacement que possible. Si votre préoccupation ne concerne ni une violation éventuelle de notre CCP ni des circonstances ou des comportements contraires à l'éthique, illégaux ou impropres, veuillez utiliser les ressources suivantes :
- en cas de problème opérationnel lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement, contactez votre responsable HSE local ; ou
- pour les inquiétudes liées à votre poste ou à vos conditions de travail, ce qui comprend aussi les griefs² sans rapport à une possible violation de notre CCP, nous vous encourageons à les signaler directement à votre responsable, à votre chef de service ou à votre équipe RH locale.

6 Les ressources Speak Up du groupe Compass

6.1 Pour toute question ou suspicion de violation de notre CCP, adressez-vous à une personne en qui vous avez confiance en en parlant à :

¹ violations de notre Code de Conduite Professionnelle, de nos règles, de nos politiques et de nos procédures ; comportement illégal, tel que vol, trafic ou usage de drogues illicites, violences ou menaces de violence, ou dommages criminels contre des biens ; fraude, blanchiment d'argent, financement d'entreprise terroriste, évasion fiscale ou détournement de fonds ; proposition, don ou acceptation de pot-de-vin ; conflits d'intérêts ; irrégularités financières, y compris fausses déclarations comptables, déclarations financières fausses et inexactes ; comportement dangereux vis-à-vis des personnes,

de l'environnement ou du système financier ; harcèlement sexuel, discrimination, intimidation ou harcèlement ; questions relatives aux droits de l'homme telles que l'esclavage moderne, l'exploitation des enfants ou la violation des droits des peuples autochtones ; non-respect ou violation des exigences légales ou réglementaires, comprenant les obligations en matière de divulgation.

² Parmi les exemples de griefs, on peut citer les conflits interpersonnels avec votre responsable ou un autre collègue, ou les contestations d'évaluation en matière de performance, de promotion, de conditions de travail ou de mesure disciplinaire.

- votre responsable ou votre chef de service ;
- votre responsable RH local (« RH ») ou la personne-ressource en matière d'écoute (« Listen Up Champion » ou « LUC ») ;
- un membre de l'équipe juridique de votre pays, de votre région ou du Groupe (« Juriste ») ;
- un membre du service Éthique & Intégrité du Groupe (« E&I ») ; ou
- signalez votre préoccupation via la [plateforme Speak Up](#).

6.2 Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas connectés ou qui préfèrent utiliser le téléphone, les numéros de téléphone nationaux de la ligne téléphonique sont disponibles sur notre [portail Éthique & Intégrité](#) et sont affichés dans les lieux de travail et les locaux de Compass. Les signalements reçus et transmis directement à la direction au sujet de violations présumées de notre CCP doivent être communiqués au LUC national ou régional et/ou au directeur juridique et seront ensuite évalués et enregistrés dans le système Speak Up, si besoin.

7 Création d'un signalement

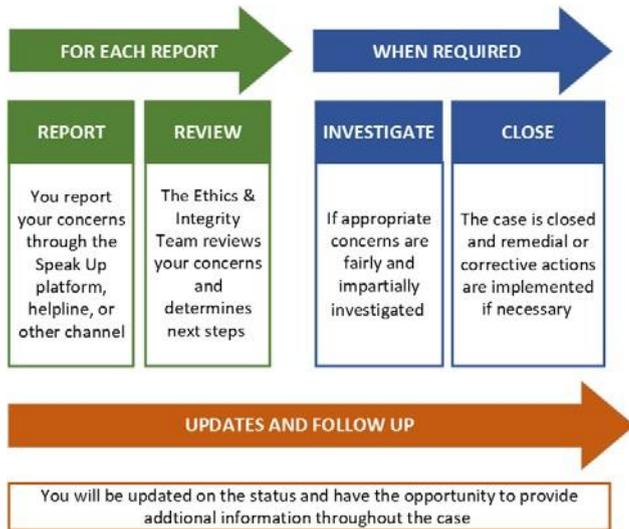
7.1 Si vous prenez conscience, ou que vous avez des raisons de soupçonner que des circonstances ou des comportements contraires à l'éthique, illégaux ou impropres liés à Compass se mettent en place, se produisent ou pourraient s'être produits, vous êtes fortement encouragé à signaler rapidement vos préoccupations.

7.2 Lorsque vous rapportez vos préoccupations, vous devez fournir autant d'informations que possible sur le problème pour nous aider à le résoudre efficacement, en incluant, mais sans s'y limiter :

- le contexte, l'historique et la raison de votre préoccupation ;
- les dates, les lieux et, si possible, les noms ou les éléments permettant d'identifier les personnes concernées ; et
- tout document, fichier ou référence pouvant être pertinent ou qui, selon vous, aiderait Compass à évaluer la situation. Si vous ne disposez pas de tous ces détails, cela ne doit pas vous freiner dans le signalement de vos préoccupations, quitte à fournir des détails supplémentaires ultérieurement.

7.3 Nous comprenons et nous respectons le fait que certaines personnes se sentent plus à l'aise en ne divulguant pas leur identité. Vous pouvez donc enregistrer vos signalements de manière anonyme et rester anonyme si vous le souhaitez. Nous demandons à toute personne qui choisit d'utiliser la plateforme Speak Up ou la ligne téléphonique de bien noter son numéro de référence et de surveiller régulièrement l'avancement du dossier ou si elle se sent à l'aise, de collaborer directement avec la personne chargée de faire le suivi de son signalement.

7.4 Le schéma ci-dessous décrit les étapes clés qui se mettront en place suite à un signalement, en vertu de la présente politique.



8 Enquête

8.1 Le cas échéant, votre signalement sera affecté à un référent pour être examiné. Les enquêtes seront menées respectueusement, impartialement et équitablement, et ces principes, droits et prérogatives seront appliqués de la même façon aux personnes mentionnées dans votre signalement. Il se peut que parfois, nous engagions un tiers extérieur indépendant pour mener une enquête interne, y participer ou examiner les circonstances.

8.2 Si vous avez fourni vos coordonnées et/ou que vous pouvez être contacté de façon anonyme via la plateforme Speak Up ou les services de messagerie bidirectionnelle de la ligne téléphonique, vous recevrez un accusé de réception de votre signalement et serez tenu informé s'il donne lieu à une enquête ou un suivi.

8.3 Vous pouvez être sollicité pour participer de manière confidentielle à l'enquête en continuant à fournir des informations ou des détails supplémentaires, si besoin. Nous nous efforcerons de vous communiquer les avancées de l'enquête, le cas échéant, puis vous serez informé lorsque le dossier sera en passe d'être clôturé et vous recevrez un retour sur son issue, sous réserve de considérations juridiques, confidentielles ou relatives à la vie privée.

8.4 Lorsque vous rapportez une préoccupation de bonne foi, vous êtes tenu de coopérer à toutes les enquêtes en fournissant des informations honnêtes, sincères et complètes. Si jamais vous avez été personnellement impliqué dans une faute, y compris une violation de notre CCP ou de nos autres politiques, normes et procédures, le signalement de cette faute ne vous exonère pas de votre responsabilité, mais votre coopération à l'enquête sera prise en compte dans toute décision prise par Compass.

8.5 Compass s'efforce de résoudre tous les problèmes en interne, mais aucune disposition de la présente politique ne doit être interprétée comme l'interdiction de signaler, à tout moment, une conduite présumée illégale à toute autorité gouvernementale, organisme de réglementation ou autre partie externe compétente.

9 Confidentialité

- 9.1 Compass s'efforcera de protéger le droit à la confidentialité de toute personne transmettant un signalement en vertu de la présente politique. Les signalements peuvent être transmis via nos ressources Speak Up, de la manière qui vous semble la plus facile, que vous souhaitiez donner votre identité ou que vous préféreriez rester anonyme. La plateforme et la ligne téléphonique Speak Up de Compass sont gérées par un fournisseur indépendant et sont disponibles 365 jours par an, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans tous les pays où nous sommes présents. Les signalements reçus sont transmis au service Éthique & Intégrité du Groupe pour y être examinés de façon confidentielle, puis affectés à un membre du service, le cas échéant, pour un suivi et/ou une enquête.
- 9.2 Rappelez-vous qu'il peut être utile de vous identifier pour être contacté afin d'obtenir des informations supplémentaires pouvant être utiles au suivi de votre signalement. Toutefois, si cela vous gêne de donner votre identité, n'oubliez pas que les signalements anonymes doivent contenir des informations suffisamment détaillées pour nous permettre d'effectuer un suivi efficace du problème concerné et de le résoudre.
- 9.3 Si vous recevez des informations concernant un signalement ou l'enquête qui s'en suit, vous devez les traiter comme des informations confidentielles.

- 9.4 Votre identité ne sera divulguée à personne sans votre consentement, hormis aux personnes chargées de traiter et d'enquêter sur les signalements ou à celles qui auraient un besoin strictement nécessaire de la connaître pour être informées des conclusions de l'enquête ou des mesures correctives et y donner suite, et sauf si cela s'avère nécessaire et proportionné dans le cadre de l'examen de l'affaire, de l'ouverture d'une enquête et/ou de l'obtention d'un avis juridique.

10 Protection contre les représailles

- 10.1 Compass interdit strictement et ne tolère aucune mesure de représailles ou comportement préjudiciable en réponse à votre signalement ou à votre capacité à rapporter vos préoccupations.
- 10.2 Compass vous protège contre les représailles ou les comportements préjudiciables, en faisant tout pour vous permettre d'envisager un signalement ou de rapporter vos préoccupations de bonne foi, ou encore dans le cas où les problèmes rapportés dans votre signalement se révéleraient erronés ou infondés.
- 10.3 Parmi les autres mesures qui nous semblent appropriées, nous pouvons vous fournir des informations sur les services de soutien du personnel et entamer le dialogue avec les RH ou d'autres partenaires (sauf en cas de conflit), si vous avez des inquiétudes concernant votre santé et votre bien-être.

- 10.4 La protection contre les comportements préjudiciables ou les représailles concerne également les personnes qui mènent une enquête, y collaborent ou y participent, en vertu de la présente politique.
- 10.5 Si vous pensez avoir été victime de représailles ou d'un quelconque comportement préjudiciable après avoir envisagé de faire un signalement, rapporté un cas préoccupant ou participé à une enquête, ou si vous êtes témoin de représailles contre quelqu'un d'autre, vous devez utiliser les ressources Speak Up de Compass (voir paragraphe 6) pour le signaler.
- 10.6 Nous faisons un suivi auprès de toutes les personnes qui signalent un cas préoccupant via la plateforme Speak Up ou la ligne téléphonique pour vérifier si elles pensent avoir subi des représailles sous quelque forme que ce soit.

11 Respect de la présente politique

- 11.1 Toute personne ayant enfreint la présente politique en négligeant de signaler ou de faire remonter une violation ou une violation présumée de notre CCP via nos ressources Speak Up sans raison valable, ou ayant agi en représailles ou participé à des actes de représailles à l'encontre d'une personne relevant du champ d'application de la présente politique, peut être passible de mesures disciplinaires. Dans le cas des partenaires commerciaux, cela peut aller, sans s'y limiter, jusqu'à la rupture de toute relation avec Compass.

- 11.2 De plus, toute personne ayant intentionnellement rapporté de fausses allégations, ayant fourni des renseignements faux ou trompeurs au cours d'une enquête ou d'un suivi en interne ou encore ayant agi de mauvaise foi peut être passible de mesures disciplinaires.

12 Surveillance et révision

- 12.1 Le responsable du service Éthique & Intégrité du Groupe se chargera de réviser annuellement la présente politique, en tenant compte de sa portée, de son efficacité, des modifications survenues dans les lois compétentes et des informations de gestion récoltées au sujet des signalements et des enquêtes Speak Up.
- 12.2 Le responsable du service Éthique & Intégrité du Groupe devra rendre compte des révisions de la présente politique et de l'efficacité du programme Speak Up, conformément au mandat régissant respectivement le Comité de responsabilité d'entreprise et le Comité d'audit de Compass Group PLC. Le Comité de responsabilité d'entreprise de Compass Group PLC approuvera, le cas échéant, toute proposition de modification de la présente politique.
- 12.3 Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur la présente politique et de vos suggestions d'amélioration. Vos commentaires, suggestions et questions doivent être transmis via le portail Éthique & Intégrité du Groupe en utilisant la fonction [poser une question](#).

Toute dérogation à la présente politique doit être approuvée par le responsable du service Éthique & Intégrité du Groupe.

13 Archives et confidentialité

13.1 Le groupe Compass respecte le principe de confidentialité et conservera des archives dans le cadre du programme confidentiel « *Speak Up, We're Listening* - Dites-nous tout, nous vous écoutons », conformément aux directives applicables en matière de protection et de conservation des données.

La présente politique a été approuvée par le Comité exécutif et le Conseil d'administration de Compass Group Plc.



Dominic Blakemore

Directeur général du Groupe

14 Divers

14.1 La présente politique est indépendante du contrat de travail du personnel de Compass et peut être modifiée à tout moment.